

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00179

Numéro SIREN : 824 880 645

Nom ou dénomination : A.O.L

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2024 sous le numéro de dépôt 3402

Désignation de l'entreprise	AOL		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise	11 RUE D ERSTEIN		67300 SCHILTIGHEIM			
SIRET	8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
		Exercice N clos le		31 12 2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	100 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	178 867	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	314 539	BK	178 867	135 672
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 411	BY	1 411
		Autres créances (3)	BZ	21 597	CA	21 597
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	40 298	CG	40 298	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	63 306	CK	63 306	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	377 845	1A	178 867	198 978
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1...000.)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(21 094)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 930	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(12 164)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	32 911	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	38 745
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	105 240	
	Dettes fiscales et sociales			DY	34 197	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	50	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	211 142		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	198 978		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	211 142
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	171

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Exercice N				Néant ☐ *	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG	649 496	FH		FI	649 496	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	649 496	FK		FL	649 496	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	21 358	
	Autres produits (1) (11)						FQ	83	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	670 938	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	286 633	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	199 646	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	10 195	
	Salaires et traitements *						FY	147 038	
	Charges sociales (10)						FZ	5 321	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	12 290	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	661 123	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	9 815		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 885	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 885	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 885)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 930		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	670 938	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	663 008	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	7 930	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC		
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	21 358	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	{	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL										Néant ☐ *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
		1				2				3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	100 000					
CORPORELLES	Terrains								KG						
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9			KJ						
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1			KM						
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2			KP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants				M3			KS			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	208 332		KW		
		Matériel de transport *								KY	4 807		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB			LC		
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			
	Avances et acomptes								LK			LL			
	TOTAL III				213 139				LN			LO	1 400		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			
	Autres participations								8U			8V			
	Autres titres immobilisés								1P			1R			
	Prêts et autres immobilisations financières								1T			1U			
	TOTAL IV								LQ			LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	313 139		ØH				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
		Par virement de poste à poste				Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN			CØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO			LV	100 000		
CORPORELLES	Terrains								IP			LX			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS			MG			MH			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels								IT			MJ			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers				IU			MM	209 732		MN			
		Matériel de transport				IV			MP	4 807		MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT			
		Emballages récupérables et divers*				IX			MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours								MY			MZ			
	Avances et acomptes								NC			ND			
	TOTAL III								IY			NG	214 539		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			ØU			
	Autres participations								IØ			ØX			
	Autres titres immobilisés								I1			2B			
	Prêts et autres immobilisations financières								I2			2E			
	TOTAL IV								I3			NJ			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4			ØK	314 539			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS AOL						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	3
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
								①	②
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL						Néant ☐ *							
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	161 770	QE	12 290	QF		QG	174 060						
	Matériel de transport	QH	4 807	QI		QJ		QK	4 807						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	166 577	QV	12 290	QW		QX	178 867						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	166 577	ØP	12 290	ØQ		ØR	178 867						
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres Immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AOL						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI									10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOI						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	1 411		1 411				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	886		886			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	12 551		12 551			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	8 160		8 160				
	Charges constatées d'avance				VS							
TOTAUX				VT	23 008	VU	23 008	VV				
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine	VG								
			à plus d'1 an à l'origine	VH	32 911		32 911					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	105 240		105 240						
Personnel et comptes rattachés			8C	27 804		27 804						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 393		6 393						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW								
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	38 745		38 745						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	50		50						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2			-						
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	211 142	VZ	211 142						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	43 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	10 260						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOI		Néant ☐		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 3			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		7 930	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non-coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8			
		{		- Imposées au taux de 0%		ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme		WN					
		{		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3					
						TOTAL I		WR		7 930	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV				
			{		- Imposées au taux de 0 %		WH				
			{		- Imposées au taux de 19 %		WP				
			{		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WW				
			{		- Imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD					
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF			
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)	PA				
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	2V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	XG					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC						
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD						
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI						
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI	7 930		
				{		Déficit (II moins I)					
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		7 930	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	11 040
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	7 930
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	3 110
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	3 110
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
	YN		YO		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(10 054)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(11 040)			Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG	21 094						
TOTAL I		ØF	(21 094)		(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	21 094					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	68 189		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	145		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage										YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	131 312		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	199 646		
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE										YW	4 533	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	5 662	
		Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD										YX	10 195	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	64 950		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	43 522		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *										ØB	149 309		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK			
	- Numéro de centre agréé * XP										ZR			
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
RÉGIME DE GROUPE*	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL		
											Plus-values à 19 % JM	Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO		
											Plus-values à 19 % JP	Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale JH										n° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *							
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷									
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶									
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶									
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %					
❶		❷		❸		❹					
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *											
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)				
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %							
❶		❷		❸		❹		❺		❻	
Moins-values nettes N											
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1										
	N – 2										
	N – 3										
	N – 4										
	N – 5										
	N – 6										
	N – 7										
	N – 8										
	N – 9										
	N – 10										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SAS		AOI		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le		31/12/2023	
				Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						YP	
- Dont apprentis						YF	
- Dont handicapés						YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale						RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						OA	649 496
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges						OT	
TOTAL 1						OX	649 496
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OH	83
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						OE	
Subventions d'exploitation reçues						OF	
Variation positive des stocks						OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée						OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						XT	
TOTAL 2						OM	83
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						ON	286 633
Variation négative des stocks						OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances						OR	144 094
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						OY	
TOTAL 3						OJ	430 727
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)						OG	218 853
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.						SA	218 853
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre						EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX	649 496
Effectifs au sens de la CVAE *						EY	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						HX	
Période de référence		GY		/	/	GZ	
Date de cessation		HR		/	/		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	AOL		
Adresse (voie)	11 RUE D ERSTEIN		
Code postal	6 7 3 0 0	Ville	SCHILTIGHEIM
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	JABLI	Prénom(s)	RACHID
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	25/06/1980	67000	STRASBOURG	FR	
Adresse :	N°	Voie			
	10	QUAI DE TRAENHEIM			
Code postal	67200	Commune	STRASBOURG	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom patronymique	JABLI	Prénom(s)	KAMAL
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	08/07/1982	67000	STRASBOURG	FR	
Adresse :	N°	Voie			
	5	A CHEMIN DU CUIVRE			
Code postal	67200	Commune	STRASBOURG	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	AOL		
Adresse (voie)	11 RUE D ERSTEIN		
Code postal	6 7 3 0 0	Ville	SCHILTIGHEIM
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2024

AOL SAS - EDEN FOOD

11 rue d'Erstein

67300 SCHILTIGHEIM

SIRET : 824 880 645 000 18

SAS au capital de 1000 €

RAPPORT DE GESTION DU GERANT
à l'Assemblée Générale ordinaire du 12 mars 2024

Conformément aux statuts et à la loi, je dresse le compte rendu de l'activité de ma société au cours de l'exercice 2023 et pour délibérer sur l'approbation des comptes et sur l'affectation des résultats de cet exercice arrêté au 31 décembre 2023.

J'ai réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 649496 euros.

La gestion de l'exercice 2023 s'est soldée par un bénéfice comptable de 7930 euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-21094
Résultat de l'exercice	:	7930
TOTAUX	:	-13164 Euros.

AFFECTATIONS :

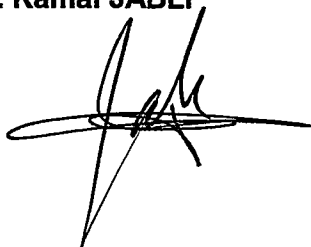
Report à nouveau débiteur	:	-13164
TOTAUX	:	13164 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Le chiffre d'affaires réalisé depuis le début de l'exercice me permet de penser que les résultats de cet exercice seront identiques.

Je vous prie de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion au cours de l'exercice 2023 et d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Président
M. Kamal JABLI



AOL SAS - EDEN FOOD

11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

PROCES VERBAL
à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze mars à seize heures, les actionnaires de la société AOL, société à par actions simplifiée au capital de 1000€, se sont réunis au siège social, 11 rue d'Erstein à SCHILTIGHEIM (67300), en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts.

L'Assemblée est présidée par le Président, M. Kamal JABLI et M. Rachid JABLI, est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires.

Celle-ci relève que les actionnaires présents détiennent 100 actions, sur un total de 100 actions, soit la totalité du capital social. L'Assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- approbation des comptes annuels et des rapports de l'exercice 2023 ;
- affectation du résultat de l'exercice susvisé;
- quitus au Président.

Le Président approuve les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les actionnaires donnent acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées.

Deuxième résolution

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuvent ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2023, qui ont été présentés par le Président et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 7930 Euros.

Troisième résolution

JK JN

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-21094
Résultat de l'exercice	:	7930

TOTAUX	:	-13164 Euros.
---------------	---	----------------------

AFFECTATIONS :

Report à nouveau débiteur	:	-13164
---------------------------	---	--------

TOTAUX	:	13164 Euros.
---------------	---	---------------------

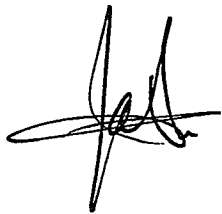
Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Quatrième résolution

Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au Président pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures. De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires.

Le Président
M. Kamal JABLI



Le Secrétaire
M. Rachid JABLI



AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-21094
Résultat de l'exercice	:	7930
TOTAUX	:	-13164 Euros.

AFFECTATIONS :

Report à nouveau débiteur	:	-13164
TOTAUX	:	13164 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés, dans sa décision du 12 mars 2024.

Le Président

M. Kamal JABLI

